



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le mardi 17 avril 2018 à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 20h00.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire
Monsieur Gilles Rioux, Conseiller #1
Madame Guylaine Ouellet, Conseillère #2
Madame Rose Lagacé, Conseillère #3
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4
Monsieur Emmanuel Bernier, Conseiller au # 5
Monsieur Normand Lévesque, Conseiller # 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de secrétaire-trésorier.

(0) Personne n'est présent à la séance ordinaire.

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Steve Castonguay fait la lecture de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 1804-15

Il est proposé par **Madame Rose Lagacé** et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que reçu et envoyé le vendredi 13 avril aux membres du conseil municipal par l'employé municipal et lu par Monsieur Castonguay

- 1** Ouverture de la séance et mot de bienvenue.
- 2** Adoption de l'ordre du jour.
- 3** Règlement hors cour dans le litige avec pavages des Monts.
- 4** Planification des Ressources Humaines printemps-été 2018.
- 5** Période des questions
- 6** Levée de la séance extraordinaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3 Règlement hors cour dans le litige avec pavages des Monts.

Résolution 1804-16

Considérant les travaux routiers dans le Rang 6 Est à l'automne 2014 effectué par Les Pavages des Monts;

Considérant le litige entre Les Pavages des Monts et la Municipalité de Saint-Léandre suite à ces travaux de l'automne 2014;

Considérant les discussions entre les avocats des deux parties au cours de la dernière année afin de régler le litige;

Considérant que les dates du 19 et 20 avril 2018 ont été prévues pour l'audience devant le tribunal au Palais de Justice de Rimouski entre les parties;

Considérant la volonté des deux parties de clore définitivement le dossier en évitant des frais judiciaires inutiles;

En conséquence, il est proposé par **Madame Rose Lagacé** et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De payer un montant de 35 000.00\$ (Trente-Cinq Mille dollars) à titre de paiement final, incluant les montants en souffrance, les intérêts et tout autre montant ou recours ne pourront être entrepris contre la municipalité pour les travaux exécutés par Les Pavages des Monts dans le Rang 6 Est à l'automne 2014;

D'autoriser le conseil municipale de la municipalité à accepter le compte à payer ce mardi 17 avril 2018 lors de la séance extraordinaire et faire parvenir un chèque au montant de 35 000.00\$ (Trente-Cinq Mille dollars) à l'ordre de Morency Société d'Avocat en Fiducie et le remettre à Me Denis Tremblay, avocat de la Municipalité le mercredi 18 avril à son Bureau de Matane.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4 Planification des Ressources Humaines printemps – été 2018.

Résolution 1804-17

Considérant la fin du contrat de l'employé municipal, Monsieur Clément Gauthier se terminant le samedi 28 avril 2018;

Il est proposé par **Monsieur Normand Lévesque** et unanimement résolu d'offrir un contrat de travail à Monsieur Clément Gauthier au taux horaire de 20.00\$ (vingt dollars de l'heure) X 40 (quarante) heures par semaine pour un total brut de 800.00\$(huit cents dollars) hebdomadaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Il est discuté de faire parvenir par média poste et dans le journal l'offre d'emploi pour la municipalité pour la semaine du 23 avril 2018.

5 Période de questions

Aucune question

6- Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 1804-18

Il est proposé par **Madame Rose Lagacé** et unanimement résolu de procéder à la levée de séance extraordinaire du 17 avril 2018, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Steve Castonguay

Maire

André Marcil,

Directeur général,

Secrétaire-trésorier

Je soussigné, Steve Castonguay, maire de la municipalité; de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.